

RECOMMANDATION UIT-R SM.1047

GESTION NATIONALE DU SPECTRE

(Question UIT-R 68/1 et Décision UIT-R 118)

(1994)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

- a) qu'une gestion efficace du spectre est indispensable pour tirer parti au maximum de la ressource spectre;
- b) que, compte tenu de l'augmentation de la demande de fréquences, il est nécessaire d'améliorer la gestion du spectre;
- c) qu'il est nécessaire de fournir des informations aux responsables de la gestion du spectre pour faciliter le développement et la mise au point de systèmes de gestion nationale du spectre performants,

recommande

1. de s'inspirer du Manuel sur la gestion nationale du spectre pour mettre au point des programmes de gestion nationale du spectre dans les domaines suivants:
 - principes de gestion du spectre,
 - planification du spectre,
 - méthodes pratiques d'ingénierie du spectre,
 - autorisation d'utilisation des fréquences,
 - utilisation du spectre (y compris efficacité d'utilisation),
 - surveillance du spectre (inspection et contrôle des émissions),
 - informatisation de la gestion du spectre;
 2. de se reporter au Manuel sur le contrôle du spectre radioélectrique et au futur Manuel sur les techniques de gestion informatisée du spectre pour tout complément d'information en la matière.
-